

çà et là, sur le vêtement et sur le fond de sparterie, que j'ai rétabli sur mon calque, sans aucune difficulté, toutes les divisions du canon.

Le n° 2 est une figure dessinée à Bercheh dans l'hypogée de Kise-Toutholep, qui remplissait les fonctions de nomarque de la province sous les rois Amounemhet II et Osortasen II de la XII^e dynastie ; elle est la seule du tombeau qui reste encore quadrillée dans presque toute sa totalité : elle faisait partie des personnages alignés à gauche de la statue qu'un nombreux personnel est occupé à traîner sur des rails en bois.

Dans le n° 3, on voit le peu de soin que les artistes égyptiens apportaient quelquefois à respecter les canons de proportions. D'un côté, en effet, le défunt et sa femme sont dessinés suivant la règle ; tandis que, de l'autre, leur fils, un scribe, ne mesure que seize parties au lieu de dix-neuf ; en outre, les carreaux du canon servent autant à distribuer commodément les légendes hiéroglyphiques qu'à disposer les figures. Ce curieux tableau a été copié à Élitihai, dans l'hypogée d'Ahmès chef des navigateurs sous le roi Amosis, premier pharaon de la XVIII^e dynastie : c'est par erreur que l'écrivain a mis XV^e.

Le n° 4 représente une esquisse tracée à la sanguine sur un canon de proportion dans le tombeau de Soumka ou Soumnout, qui vivait sous Aménophis II, de la XVIII^e dynastie. Cet hypogée, situé à Thèbes, contient encore d'autres figures inachevées, et tracées sur des canons semblables.

Le n° 5 est une figure sculptée qui a été relevée dans un tombeau inachevé de la nécropole de Thèbes ; elle paraît remonter au règne de Sétî I^{er}, de la XIX^e dynastie.

2. NOUVEAU CANON DES PROPORTIONS DU CORPS HUMAIN.—*Depuis Psammetik I jusqu'à Caracalla.*

A partir de la XXVI^e dynastie, c'est-à-dire de la renaissance des arts, les artistes égyptiens adoptèrent un nouveau canon divisé en vingt-trois parties. Il survécut à la monarchie égyptienne, se maintint sous les Lagides et les Césars, et dura, enfin, dans la vallée du Nil, jusqu'à l'extinction totale du culte d'Osiris.

J'ai donné dans cette seconde planche du canon des proportions du corps humain quatre spécimens du nouveau canon.

Le n° 1 est tiré d'un hypogée de l'Assassif, à Thèbes, qui fut creusé et décoré pour un fonctionnaire du temps de Psammetik I^{er}.

Le n° 2 est une figure copiée sur les ruines d'un édifice inachevé du règne de Nectanèbe, au nord du grand temple de Karnac.

Le n° 3 est tiré d'un groupe dessiné dans le temple de Thoth Ibiocéphale, près de Médinéh-Thabou : il représente Ptolémée Évergète II et Cléopâtre, sa femme : il est déjà facile dans ces deux figures de se rendre compte de la dégénérescence de l'art égyptien qui ne fit plus dès lors que périlcliter jusqu'à l'invasion du christianisme.

Le n° 4 date de l'époque romaine, du règne de Caracalla, selon toutes apparences, il se voit à Philæ, sur la baie d'une porte située à l'est du grand temple ; cette figure donne un modèle complet de la division adoptée avec le nouveau canon pour les figures assises, qui ne se trouvaient plus divisées qu'en 19 parties de hauteur, c'est-à-dire, avaient 4 parties de moins que les figures debout.